

Département

Des Hautes-Pyrénées

**MAIRIE de LALANNE-TRIE
65220**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 septembre 2022

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	09
Nombre de suffrages exprimés	09
VOTES : Contre	0
Pour	09

Date de la convocation : 03/09/2022

L'an deux mil vingt- deux et le neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LALANNE-TRIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GIRET Olivier, Maire.

Conseillers Municipaux Présents : Olivier GIRET, Jean-Michel COUGET, Adrian VIDAL, Mathieu LABRUNE, Patricia GIRET, Gisèle TAPIE, David ESPERON, Julien HERMELIN, Sylvain GLEYSSES,

Absents excusés : Gilles LABAT, Céline DONZAC,

Secrétaire de séance : Patricia GIRET

Objet : Demande subvention au titre des amendes de police 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture des travaux d'assainissement eaux pluviales pour la sécurisation des habitants « chemin Dastugue » pour un montant de 8 682.50€ HT.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Olivier GIRET

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Olivier GIRET

Certifié exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture le 28/09/2022
et de sa publication le 28/09/2022

